

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision n° 2016-14 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : exposition Cécile Dachary,
 - b) Décision n° 2016-15 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : exposition Bruno Lemee,
 - c) Décision n° 2016-16 : Convention de formation professionnelle pour l'organisation d'un stage intitulé « Hygiène et sécurité alimentaire ».
- Délibérations :
 1. Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public,
 2. Convention pour l'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages,
 3. Convention pour l'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télélevé,
 4. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines,
 5. Demande d'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au SIDECOM,
 6. Demande d'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil à la section Fourrière et CSAPA du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye,
 7. Convention Coopération et Famille pour la mise en fourrière de véhicules en un lieu privé,
 8. Règlement relatif aux conditions de remisage à domicile d'un véhicule de service,
 9. Régime d'astreinte du personnel cadre,
 10. Modification du tableau des effectifs,
 11. Règlement restauration scolaire et étude surveillée,
 12. Tarifs semaines sportives,
 13. Subventions aux associations,
 14. Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France 2015,
 15. Affaire Delhumeau : autorisation de signature d'un protocole d'accord,
 16. Budget principal de la commune : décision modificative n°1,
 17. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	Jean-Marc NEAU	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI			X	Florence QUILLET	
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
Mme	Catherine BAUDUIN	X				
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO			X	Cirila JOND-NÉCAND	
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 26

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 est adopté par 29 voix pour.

Madame le Maire informe l'assemblée du retrait de la proposition de délibération n° 6 : Demande d'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil à la section Fourrière et CSAPA du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) Décision n° 2016-14 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : exposition Cécile Dachary,
- b) Décision n° 2016-15 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : exposition Bruno Lemee,
- c) Décision n° 2016-16 : Convention de formation professionnelle pour l'organisation d'un stage intitulé « Hygiène et sécurité alimentaire ».

• DELIBERATIONS

N° 12 462 : CONVENTION POUR LA VERIFICATION DES APPAREILS PUBLICS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SITUES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention.

N° 12 463 : CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS OUVRAGES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention.

N° 12 464 : CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT DE PASSERELLES DE TELERELEVE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention.

N° 12 465 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNÉ PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Une erreur matérielle ayant été constatée en page 3 de l'annexe 4, le vote est reporté plus tard dans la séance (le document corrigé et complet est alors redistribué à l'assemblée délibérante),

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines.
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.
- **DONNE** mandat au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité de Meulan-en-Yvelines sera partie prenante.
- **DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de Meulan-en-Yvelines est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

N° 12 466 : **DEMANDE D'ADHESION DU SIVOM MAISONS-MESNIL AU SIDECOM**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au SIDECOM.

N° 12 467 : **CONVENTION COOPERATION ET FAMILLE POUR LA MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES EN UN LIEU PRIVE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

N° 12 468 : **REGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE REMISAGE A DOMICILE D'UN VEHICULE DE SERVICE**

Le Comité technique ayant été consulté,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **ADOpte** le règlement portant sur les conditions de remisage à domicile d'un véhicule de service.

N° 12 469 : **REGIME D'ASTREINTE DU PERSONNEL CADRE**

Le Comité technique ayant été consulté,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **ADOpte** le règlement des astreintes ;
- **DIT** que la présente délibération abroge les délibérations précédentes instituant le règlement des astreintes ville.

N° 12 470 : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Comité technique ayant été consulté,
La Commission Administrative Paritaire devant être consultée,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **DECIDE** de supprimer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet

- **DECIDE** de créer les postes suivants :
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet

- **DIT** que cette modification interviendra à compter du 1^{er} juillet 2016.

N° 12 471 : **REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'étude surveillée, telles qu'elles lui ont été présentées.

N° 12 472 : **TARIFS SEMAINES SPORTIVES**

La Commission des Finances ayant été consultée,
 Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour, 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** les modifications de tarifs telles qu'elles ont été présentées en annexe.

N° 12 473 : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 La Commission des Finances ayant été consultée,
 Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Arnaud DUPUIS, Christophe DEMESSINE, Jean-Pierre COUFFIN, Jean-Claude BROSSARD, Simone BARBIER, Jean-Marc NEAU, Dominique MESLET, Jean-Claude KERHERVE, Axel ROMERA ne prenant pas part au vote,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 5 contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires et montants des subventions, tels qu'ils ont été proposés en annexe.

N° 12 474 : **RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE 2015**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport ci-après :

Structures ou Actions	Répartition du fonds
Participation au financement de la réhabilitation du bâtiment Curie et de ses abords	200 000 €
Participation au fonctionnement de la restauration scolaire et de la pause méridienne	310 000 €
Participation au financement des équipements de voirie et de l'amélioration du cadre de vie (feux tricolores rue Gambetta, éclairage public « Gare de Thun », vidéoprotection, fleurissement, réfection de la rue côte Lecuyer...)	50 000 €
Promotion des activités sportives et culturelles (lecture publique, animations sportives, spectacles culturels, expositions, subventions aux associations, mise à disposition de salles et de matériels...)	89 555 €
TOTAL	649 555 €

N° 12 475 : **AFFAIRE DELHUMEAU : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD**

La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **AUTORISE** le versement d'une indemnité transactionnelle de 10 000 € en contrepartie de renoncements énumérés dans le projet de protocole ;
- **APPROUVE** les termes du protocole transactionnel ci-annexé établi entre la Ville de Meulan-en-Yvelines et Monsieur et Madame Delhumeau ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le document susvisé ;
- **DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67.

N° 12 476 : **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 5 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) et 1 voix contre (Jean-Claude KERHERVE) :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 – budget communal comme suit :
 - Dépense d'investissement : Article 275 – Chapitre 27 : 31 500 €
 - Recette d'investissement : Article 275 – Chapitre 27 : 31 500 €

N° 12 477 : **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 1 abstention (Patrice DUC) :

- **DÉCIDE** de maintenir le principe la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;
- **APPLIQUE** dès 2016 les tarifs précités ;

- **APPROUVE** le recouvrement de la taxe pour les mobiliers montés et démontés en cours d'année au fil de l'eau (prorata-temporis).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 26 mai 2016

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU